

13 mar 2015 -13:23

Appartient à Conseil des ministres du 13 mars 2015

Convention entre la Belgique et l'Île de Man tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention entre le Royaume de Belgique et l'Île de Man tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

La convention entre la Belgique et l'Île de Man, qui a été signée à Bruxelles le 16 juillet 2009, a pour objectif d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Comme la plupart des conventions de l'espèce conclues par la Belgique, la nouvelle convention s'inspire fortement du modèle de convention de l'OCDE.

Le texte de la convention est publié sur le [site internet du SPF Finances](#).

La convention sera prochainement soumise à l'assentiment du parlement fédéral. S'agissant d'un traité mixte, il devra également être soumis à l'assentiment des parlements des régions et communautés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>